

ANNEXE 3 : DOSSIER DE CANDIDATURE A LA FONCTION DE DLA DEPARTEMENTAL

Le formulaire suivant vise à collecter des informations complémentaires, qui ne sont pas explicitement demandées dans le dossier Cerfa afin de cerner au mieux votre candidature et de faciliter son instruction. Vous devez apporter une réponse précise et concise à l'ensemble de ces questions que vous devez présenter sous forme d'un dossier complémentaire au Cerfa. Les réponses à ces questions feront l'objet d'une attention toute particulière au regard des critères d'instruction.

1. La structure et le projet DLA

1. Votre structure a-t-elle déjà été porteuse du DLA ? Oui / Non
Si oui, sur quel(s) territoire(s) et combien d'années ?

2. Votre structure répond-elle à plusieurs appels à projets DLA 2020 ? Oui / Non
Si oui, sur quel(s) territoire(s) ?

3. Comment définissez-vous le dispositif DLA, ses objectifs et ses enjeux par rapport à la finalité décrite dans le décret du 1^{er} septembre 2015 ?

4. Quelles sont les motivations et les raisons principales pour lesquelles votre structure candidate à la fonction de DLA ?

5. En quoi votre offre est-elle adaptée au portage de la fonction de DLA ?

6. Comment envisagez-vous de décliner le dispositif DLA et le mettre en œuvre en réponse aux besoins des structures bénéficiaires et aux caractéristiques du territoire concerné sur la période 2020-2022 ?

7. Comment envisagez-vous de réaliser chacune des missions DLA décrites dans le présent cahier des charges ? Préciser les actions prévues et leurs modalités de mise en œuvre (acteurs, partenaires, etc.)

8. Votre plan d'action pour la période 2020-2022 : Quels sont les principaux objectifs que vous vous fixez pour les 3 ans à venir (Cf AAP chapitre 3)

9. Quels sont les moyens humains (y compris les profils, joindre les CV) que vous envisagez d'engager spécifiquement sur le DLA ? Préciser les ETP affectés par fonction (chargé de mission, assistance, coordination/direction...) et par mission (cf. AAP chapitre 2). Quelles sont les modalités de formation envisagées pour les chargé.es de mission DLA et comment sont-ils appuyés dans leurs missions ? *Pour rappel, le Cadre d'action national du DLA précise les compétences nécessaires et le parcours de professionnalisation*

10. Quels sont les moyens matériels et financiers que vous envisagez d'engager spécifiquement sur le DLA ?

2. La structure et ses caractéristiques (ancrage, expérience, gestion)

11. Quel est l'ancrage territorial et institutionnel de votre structure sur le territoire concerné ? (partenariats, connaissance des dispositifs d'accompagnement et capacité à les mobiliser, articulation avec les acteurs de l'accompagnement et réseaux de l'ESS, champ d'intervention et couverture géographique, etc.)

12. Comment qualifiez-vous vos connaissances et votre expérience du secteur associatif et plus largement de l'ESS, notamment au regard des enjeux actuels de mutations et sur les questions d'emploi ?

13. En quoi votre cœur de métier, votre activité et votre expérience sont-ils adaptés à la fonction de DLA départemental ? Pouvez-vous justifier d'une expérience avérée dans l'accompagnement de projets, et spécifiquement dans les domaines suivants :

- réalisation de diagnostics systémiques,
- accompagnement au changement,
- coordination de parcours d'accompagnement,
- développement des activités d'ESS (production, prestations, services),
- analyse stratégique de l'évolution du marché et de son environnement concurrentiel,
- connaissance des modèles économiques viables de l'ESS,
- gestion des ressources humaines et de la fonction employeur,
- gouvernance,
- spécificités des principaux secteurs d'activité et typologies de structure ?

14. Quels sont vos outils de gestion et disposez-vous d'une comptabilité analytique ?

15. Avez-vous une expérience dans le montage et la gestion de projets financés par le FSE ?